

WORKSHOP NEWS

TROISIÈME JOUR

e u c v 4 C c o n f e r e n c e

Application des lois forestières

LES PLANS D'ACTION DES PAYS DU BASSIN DU CONGO



LES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS L'APPLICATION DES LOIS VERS UNE ACTION CONCERTÉE DES PAYS DU BASSIN DU CONGO

L'atelier régional sur l'application des lois et l'exploitation forestière illégale dans le bassin du Congo, qui s'est ouvert le 14 novembre 2017, s'est achevé le jeudi 16 novembre 2017, sous de bons auspices. Les participants se sont séparés en se promettant de pérenniser la collaboration qui s'est créée au cours de cet atelier. Plus de 70 participants composés de représentants des organismes chargés de l'application de la loi et d'un bon nombre de représentants des organisations nationales et internationales de la société civile et de recherche impliqués dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale en Afrique de l'Ouest et Centrale, ont répondu présents à cette rencontre de réflexion. L'atelier régional avait pour objectif de réunir les autorités chargées de l'application de la loi et la société civile afin qu'elles puissent partager des informations sur leurs différents rôles, explorer des mécanismes d'échange d'informations et bâtir une collaboration et une confiance mutuelle dans leurs efforts pour améliorer la gouvernance forestière et lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite.

Les travaux se sont déroulés autour de quatre principales articulations :

- * Cérémonie d'ouverture
- * Les exposés
- * Des travaux de groupe
- * La cérémonie de Clôture

Des exposés, on a pu retenir que :

- * Les accords de partenariat volontaires (APV) ont certes le potentiel de créer un véritable changement dans la gouvernance forestière. Pourtant, ils avancent très lentement dans les pays du bassin du Congo ;
- * Les crimes forestiers, notamment la corruption et le blanchiment d'argent, font perdre plusieurs milliards de dollars aux pays du bassin du Congo et constituent un frein incontestable à leurs ambitions d'émergence ;
- * Pour renforcer le poids de l'APV, il conviendrait que les parties prenantes des Accords FLEGT créent des partenariats formels et / ou informels avec des initiatives telles que l'ITIE ou avec des acteurs clés tels qu'INTERPOL ;



- ✱ INTERPOL a développé un ensemble d'outils efficaces, fiables et adaptés aux besoins des organisations de la société civile et autres acteurs non étatiques ;
- ✱ Compte tenu de la dimension internationale complexe de la criminalité
- ✱ liée à l'exploitation des ressources naturelles, les pays du bassin du Congo doivent mutualiser leurs efforts et collaborer, aussi bien au niveau national qu'au niveau régional ;
- ✱ Les activités d'observation indépendante menées par la société civile ou en collaboration avec les administrations en charge des forêts ont démontré leur efficacité dans la fourniture d'informations utiles pour la mise en œuvre du RBUE. Reste désormais à les capitaliser davantage dans les pays de mise en œuvre de l'APV ;
- ✱ L'OI mandatée devient de plus en plus courante à l'échelle du bassin du Congo (pays APV) et est reconnue comme un outil important pour assurer une gestion et une gouvernance forestière efficace ;
- ✱ Une action concertée des pays du bassin du Congo, couplée à une coopération internationale peut venir à bout de la corruption et du blanchiment d'argent dans le secteur forestier du bassin du Congo,
- ✱ Les différents acteurs impliqués dans l'application des lois dans le bassin de Congo devraient se mettre ensemble pour mener des enquêtes conjointes dans le secteur forestier ;
- ✱ Les administrations en charge de l'application des lois et de la gestion de l'exploitation forestière sont engagées à accroître la collaboration avec la société civile qui fait montre d'un professionnalisme et fournit des informations utiles pour le contrôle forestier et l'application de loi.

PLANS D'ACTION NATIONAUX PAR PAYS

I- CAMEROUN

Etat de la relation entre les ONG et les Organismes chargés de l'Application de la Loi

Il existe une bonne collaboration entre la société civile et le Ministère des forêts dans la lutte contre l'exploitation fores-

tière illégale ;

Mais la collaboration avec les autres organismes d'application de la loi (MINEPDED, MINTSS, MINFI, Minsanté, Police, MINATD, Minjustice, Mintransport, etc.) est encore faible.

POSSIBILITES CONCRETES POUR UN PARTENARIAT/ COLLABORATION FUTUR

1. Renforcement des capacités logistiques, techniques;
2. Révision de la SNCFF pour intégrer les actions de la société civile ;
3. Partage des informations vérifiables en temps réel;
4. Initiation du dialogue et de la collaboration avec les différents organismes chargés de l'application de la loi – OCAL- (reunions/ rencontres, communication/vulgarisation des actions des OSC)
5. Signature des protocoles d'accord entre OSC et les OCAL

ACTIONS REQUISES

Quoi?	Qui?	Avec qui?	Comment?	Quand?
Renforcement des capacités	OSC et OCAL	ONUDC, INTERPOL et autres PTF	Ateliers, séminaires, facilitation des contrôles/inspections (matériel, expertise, etc.)	
Révision de la SNCFF	MINFOF	OSC et PTF	Consultations, ateliers, groupes de travail	Dès relecture de la loi
Partage des données et informations	OSC OCAL	-	Rapports, correspondances, réunions, TIC, téléphone	Continue

Initiation des dialogues	OSC	OCAL	Réunions, correspondances, etc.	Continue
Signature des Protocoles d'accord	OSC OCAL	Chefs des OCAL	Utilisation des points focaux, correspondances, réunions	Continue

RISQUES/ CONTRAINTES

Quoi?	Risques	Contraintes
Renforcement des capacités	La lutte contre la criminalité environnementale ne fasse pas partie des priorités de certains OCAL Profil des participants inadéquat avec la formation	Faible disponibilité des fonds Mouvement fréquent du personnel Le renforcement des capacités logistiques n'est pas une priorité des bailleurs
Révision de la SNCFF	Le processus de révision de la loi forestière s'éternise	
Partage des données et informations	Mauvaise interprétation des informations par les destinataires Canal de partage des informations non approprié Mauvaise utilisation des informations	Crédibilité des sources d'information
Initiation des dialogues	Refus de collaboration de certains OCAL	Mauvaise image de la société civile auprès de certains OCAL
Signature des Protocoles d'accord	Faible volonté de collaborer	Lourdeurs des procédures administratives

PROCHAINES ETAPES

1. Finalisation un plan opérationnel régional
2. Au plan national
 - * Initiation du dialogue avec les OCAL
 - * Partage des informations
 - * Renforcement des capacités sur les techniques d'investigation et d'inspection

II - GABON

ETAT DE LA RELATION ENTRE LES ONG ET LES ORGANISMES CHARGES DE L'APPLICATION DE LA LOI

Au Gabon il y a une synergie positive matérialisée par le partenariat entre les ONG nationales et Internationales dans les domaines politiques, social, justice et les domaines spécialisés.

Ex: Brainforest (organe de veille et d'alerte), Conservation Justice (renforcement des capacités en matière judiciaire et l'administration des Eaux et Forêts. Les magistrats verts.

POSSIBILITES CONCRETES POUR UN PARTENARIAT/ COLLABORATION FUTUR

- * Partenariat entre l'administration forestière et le bureau Interpol
- * Sensibilisation sur les partenariats possibles avec les agences de mise en application de la Loi, notamment avec Interpol
- * Partenariat avec les ONG spécialisées en observation Indépendant (FLAG, CED, FODER) en contrôle qualité des opérations policières

Actions Requises

Quoi	Qui	Avec qui	Comment	Quand
Informer l'administration de la nécessité d'un point dovcal avec Interpol national	Projet CAF	Brainforest	Adresser une lettre	4T 2017
Sensibilisation des acteurs de la société civile sur les possibilités de partenariats avec les agences d'application des lois	Projet CAF	Brainforest	Atelier	1T2018
Renforcement des capacités linguistiques	Brainforest, Agents Administration forestière	CIDT	En immersion	3T2018

Appui contrôle qualité mission police forestière	FLAG, FODER, OGF	IGS, Brainforest	mission conjointe de contrôle	1234 T2018
Partage de l'information du fichier des délinquants environnementaux	Projet CAF, Brainforest	OSC, Interpol National	Mails sécurisés, renseignement Ecommerce Interpol	2018/2020
Echange d'expérience et données	Projet CAF, Brainforest	Partenaire CV4C	mails, voyage d'étude	2018/2020

Risques/ Contraintes

- * Le manque de compétence;
- * Les lenteurs administratives;
- * La non capitalisation des résultats du séminaire par tous les partenaires.

Prochaines Etapes

1. Compte rendu à l'administration des possibilités de partenariats;
2. Agir à la désignation d'un point focal Interpol dans les structures de l'administration forestière;
3. Sensibiliser les membres de la plateforme Gabon Ma Terre Mon Droit engagés dans le suivi de la gouvernance des ressources naturelles sur les possibilités de partenariats pour le partage d'information avec les agences en charge de mettre en application les Loi.

III - LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Etat de la relation entre les ONG et les Organismes chargés de l'Application de la Loi

1. Manque de franche collaboration interne du Ministère du MEFCP;
2. Faible flux d'informations entre les ONG et entre les ONG les Administrations chargées de l'application de la loi;
3. Les ONG n'ont pas d'interaction avec les institutions judiciaires.

Possibilités concrètes pour un Partenariat/Collaboration futur

- * Formations spécifiques ;
- * Mettre en place un cadre de concertation ;
- * Dialogue régulier sur les questions spécifiques;
- * Dissuader l'Administration des irrégularités dans les transactions.

Actions Requises

1. Donner le statut particulier de l'Agent des Eaux et Forêts;
2. Identifier les structures qui peuvent être des acteurs impliqués;
3. Prévoir des formations spécifiques;
4. Création d'une base des données nationales sur la criminalité Environnementale;
5. Mettre en place un mécanisme d'alimentation de cette base des données.
6. Vulgariser les textes juridiques;
7. Doter les structures de contrôle en matériels adéquats ;

Actions Requises

Actions	Responsable	Collaboration	Comment
Donner le statut particulier de l'Agent des Eaux et Forêts;	Eaux et forêts	Autorités politiques	Prendre des textes juridiques
Identifier les structures qui peuvent être des acteurs impliqués;	Eaux et forêts, ONG	Autres administrations, autorités locales,	Recensement
Prévoir des formations spécifiques;	Eaux et Forêts et ONG	Le Ministère des Eaux et Forêts; Les autres Ministères; Les ONG Les Autorités administratives locales/Populations Les Partenaire Techniques et Financiers	Atelier, session de partage et d'échange
Création d'une base des données nationales sur la criminalité Environnementale;	Eaux et forêts et Interpol Les autres Ministères; Les ONG Les Partenaire Techniques et Financiers	Le Ministère des Eaux et Forêts;	Note officielle du ministre des Eaux et forêts Moyens techniques et financiers

Mettre en place un mécanisme d'alimentation de cette base des données.	Eaux et forêts avec appui des partenaires Les autres Ministères; Les ONG Les Partenaire Techniques et Financiers	Le Ministère des Eaux et Forêts;	Recherches dans les rapports et organiser des missions de terrain
Vulgariser les textes juridiques;	Eaux et forêts avec appui magistrats, ONG et partenaires	Autorités locales, populations, parlementaires, autres départements	Réunions d'information et de sensibilisation, élaboration de supports de communication
Doter les structures de contrôle en matériels adéquats	Eaux et Forêts, ONG et Partenaires	Le Ministère des Eaux et Forêts; Les autres Ministères; Les ONG Les Partenaire Techniques et Financiers	Avoir les moyens pour acheter et entretenir les équipements

Ces actions sont Quand doivent être réalisées dans l'immédiat (A partir de la fin novembre)

Risques/ Contraintes

- * Volonté politique;
- * Motivation;
- * Insécurité;
- * Disponibilité;
- * Retard dans les rapports;
- * Absence ou retard en appuis.

Prochaines Etapes

- * Faire le compte rendu oral aux Autorités Ministérielles dont celui des Eaux et Forêts;
- * Produire le rapport de l'atelier aux Autorités dont celui des Eaux et Forêts;
- * Concertation des acteurs de l'application de la loi pour une planification des activités;
- * Mise en œuvre des activités planifiées.



IV - REPUBLIQUE DÉMO-CRATIQUE DU CONGO

Etat de la relation entre les ONG et les Organismes chargés de l'Application de la Loi

- * Bonne relation entre l'OI Mandatée et la DCVI au niveau national
- * Faible niveau de relations avec les brigades provinciales qui se traduit par les dénociations
- * Niveau de relations quasiment nul avec les structures locales d'application de la loi
- * Relations indirectes entre les OSC et les autres structures en charge de l'application de la loi(OCC, FFN, DGRAD...)
- * Relations inexistantes entre les OSC et la justice malgré les dispositions légales et règlementaires
- * Lethargie du reseau des OI sous régionale
- * Inexistence de rapports OSC et Interpol

Possibilités concrètes pour un Partenariat/Collaboration futur

- * Partenariat OI mandatée et pouvoir judiciaire
- * Partenariat OI mandatée et les OI provinciaux ainsi que les OI E
- * Partenariat OI niveau national et niveau sous regional
- * Partenariat entre les OI et les partenaires techniques (CIDT, WRI, CITES, TRAFFIC, EIA, FLAG...)
- * Collaboration avec le bureau national Interpol RDC
- * Collaboration avec la FIB

Actions Requises

Quoi?	Qui?	Avec qui?	Comment?	Quand?
Créer un réseau D'OI au niveau national	OGF	FLAG CIDT	Cartographie OSC Atelier de création	2018
Impliquer le parquet au CDL	MEDD	OGF Justice	Réunions de concertation	2018
Transmettre les rapports d'OI aux autres service en charge de l'application de la loi	OGF	----	Courrier	2018

Activer les OI mandataées provinciales	OGF	Autorités provinciales OSC provinciales FLAG	Sollicitation des mandats Renforcement de capacités en OI	2018-2019
Renforcer les capacités des OSC et la justice au niveau provincial et local en matière de suivi et traitement des contentieux forestiers	OGF	Administration en charge des forêts et la Justice	Ateliers de formation	2018-2019
Intégrer les aspects de suivi de la REDD+ dans la méthodologie d'OI	OGF	GTCR, CNREDD, FONARED CALF	Révision de la stratégie de l'OI et adoption de la méthodologie OIFLEG-REDD+	2018

V- CONGO BRAZAVILLE

ETAT DE LA RELATION ENTRE LES ONG ET LES ORGANISMES CHARGES DE L'APPLICATION DE LA LOI

- **Cadre juridique national faisant la promotion des partenariats ou collaboration entre pouvoirs publics – Société civile**
 - Loi et réglementations forestières, Douanière, Impôts, Agricole, santé, le travail et sécurité sociale, justice, Environnementale, Transport, Commerce, etc.,
 - Accord de coopération CCPAC axé sur une approche multi sectorielle,
 - Accord de Partenariat Volontaire
 - Accord de LUSAKA
 - CITES
 - Convention bilatérale entre la Répu-



blique populaire du Congo (Roc) et la République du Zaïre (RDC)

- **Protocoles d'accord bilatéraux**
 - OIF mandatée, et autres
- **Projets financés/programmes de financement**
 - FAO, UE, BM, AFD, DFID etc.,

POSSIBILITES CONCRETES POUR UN PARTENARIAT/ COLLABORATION FUTUR

- * Elargir le nombre d'acteurs dans la collaboration avec les pouvoirs publics
- * Renforcer les partenariats et collaborations dans les secteurs autres que forestier
- * Rapprocher les résultats des OI externes avec les organismes chargés de l'application de la loi

RISQUES/ CONTRAINTES

- * Méfiance entre les acteurs intervenants dans la promotion la gouvernance forestière ;
- * Lourdeur et réticence des acteurs intervenants dans la promotion la gouvernance forestière ;
- * Les cas de forces majeurs : guerre, instabilité sociopolitique, catastrophe naturelle etc.;
- * L'accès/disponibilité des moyens financiers.

PROCHAINES ETAPES

- * Rapportage aux structures respectives
- * Préparation des restitutions par composantes
- * Restitution par composantes et des résultats et perspectives de Yaoundé
- * Préparation des réunions techniques restreintes
- * Réalisation des réunions techniques restreintes
- * Élaboration d'un plan d'action national
- sur la base des résolutions et recommandations des réunions techniques restreintes ;
- * Mise en œuvre du plan d'action national
- * Mise en place d'un cadre de concertation pouvoirs public- Société civile- Secteur privé autour de la promotion de l'exploitation légale des ressources naturelles



ILS DONNENT LEUR AVIS SUR LE WORKSHOP



DAVID INGUEZA, coordonnateur (CAF)/ Gabon

Globalement cet atelier a été plus que bénéfique pour l'ensemble des participants et particulièrement pour le projet CAF (de la Direction Général des Forêts du Gabon) dont j'ai la charge, sur le plan technique et stratégique par rapport aux actions à entreprendre dans le cadre de la lutte contre la délinquance forestière. J'ai été notamment édifié sur les compétences techniques en matière d'investigation et de renforcement des capacités que l'on peut trouver à travers des partenariats sous régionaux.

Aussi, j'ai été agréablement surpris par la disponibilité des bailleurs tels que le projet LEAF d'INTERPOL et surtout des organisations non gouvernementales spécialisées en la matière. Nous avons également pu échanger sur la vision du Gabon en faveur de la Gestion durable des forêts sous l'impulsion du Ministre D'Etat en charge des forêts, SE Pacôme MOUBELE. Notamment les priorités de clarification de la fiscalité forestière et sa contribution à l'économie national de nos pays forestiers qui ont tant besoin de ce type de Programme (CAF).



*NGUEMA ANDOM ALEXANDRO
Commissaire de police Guinée Equatoriale*

Les travaux se sont déroulés dans un esprit professionnel et une ambiance conviviale. De façons générales, nous avons parlé de corruption et particulièrement de la corruption dans le secteur forestier. Dans ce contexte les professionnels ont édicté des mesures de lutte efficaces contre la corruption qui sévit gravement nos pays. N'étant pas des professionnels du domaine forestier mes collègues et moi nous chargeons de transmettre fidèlement aux autorités administratives compétentes tout ce qui a été dit et fait ici. Ces informations seront d'une importance capitale dans la prise de décision. Elles pourront dès lors prendre les mesures adéquates pour une meilleure capitalisation de ce qui s'est dit et s'est fait ici à Yaoundé durant ces trois jours.

*BOOTO MICHEL,
substitut du procureur général du parquet
General de Kinshasa GOMBE RDC*



Cet atelier a permis l'échange entre les acteurs de la sous-région impliqués dans l'application de la loi. L'atelier met sur la table la nécessité d'une collaboration entre les acteurs chargés de l'application de la loi au niveau interne de l'administration forestière et externe c'est à dire d'autres organismes intervenants. Aussi, il ressort, la nécessité de mettre en réseau des organisations de la société civile tant nationale que régionale pour combattre la criminalité forestière transfrontalière. À ce niveau la participation d'Interpol est requise pour la poursuite des délinquants transfrontaliers. Tout ceci doit pouvoir déboucher à un montage d'une stratégie régionale intégré

Ont contribué à la rédaction de ce numéro

Christelle KOUETCHA

674 672 577
695 576 397

Supervision

Lore SOUHE

656 83 7 853

■ *Rédaction*

Daniela BAUR

+44 74 50 28 98 63

■ *Rédaction*

Germain FOTIE

672 172 222
691 710 640

■ *Infographe*

Blondel SILENOU

674 672 577
695 576 397

■ *Rédaction*

Workshop Inside

